

PRESIDENCE  
DU COMITE MILITAIRE DU PARTI  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
PRESIDENCE  
DU CONSEIL DES MINISTRES  
MINISTRE DE LA DEFENSE  
NATIONALE

- B - BA - MB. -

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
TRAVAIL - DEMOCRATIE - PAIX

**D** E C R E T N° 77/265 DU 10/5/77  
PORTANT NOMINATION D'UN DIRECTEUR CENTRAL DE  
L'ECONOMIE DE L'ARMÉE POPULAIRE NATIONALE.

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI  
CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

\*\*\*\*\*

- VU - L'ACTE FONDAMENTAL;
- VU - L'ACTE N° 005/PCT DU 19 MARS 1977 PORTANT CRÉATION DU COMITÉ MILI-  
TAIRE DU PARTI ET FIXANT SES ATTRIBUTIONS;
- VU - L'ORDONNANCE 1/69 DU 5 FÉVRIER 1969 MODIFIANT LA LOI 11/66 DU 22  
JUIN 1966 PORTANT CRÉATION DE L'ARMÉE POPULAIRE NATIONALE;
- VU - L'ORDONNANCE 6/69 DU 24 FÉVRIER 1969 PORTANT ORGANISATION DE LA  
DÉFENSE OPÉRATIONNELLE DU TERRITOIRE;
- VU - LE DÉCRET 77/195 DU 25 AVRIL 1977 PORTANT RÉORGANISATION DU MINIS-  
TÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE;
- VU - LE DÉCRET 77/211 DU 28 AVRIL 1977 PORTANT CRÉATION D'UNE DIRECTION  
GÉNÉRALE DE LA LOGISTIQUE DE L'ARMÉE POPULAIRE NATIONALE.

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU :

**D** E C R E T E :

ARTICLE 1er. - LE CAPITAINE D'ADMINISTRATION JUSTE-MAURICE O K E M B A, PRÉCÉ-  
DEMMENT AIDE DE CAMP À LA PRÉSIDENTIE DE LA RÉPUBLIQUE, EST NOMMÉ DIRECTEUR  
CENTRAL DE L'ECONOMIE, DE L'ARMÉE POPULAIRE NATIONALE.

ARTICLE 2. - TOUTES DISPOSITIONS CONTRAIRES AU PRÉSENT DÉCRET SONT ABROGÉES.

ARTICLE 3. - LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET LE MINISTRE DES FINANCES  
SONT CHARGÉS CHACUN EN CE QUI LE CONCERNE DE L'EXÉCUTION DU PRÉSENT DÉCRET,  
QUI SERA ENREGISTRÉ, PUBLIÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE  
DU CONGO ET COMMUNIQUÉ PARTOUT OÙ BESOIN SERA, ET QUI PRENDRA EFFET À  
COMPTER DE LA DATE DE SA SIGNATURE.

PAR LE PRÉSIDENT DU COMITE MILITAIRE DU  
PARTI, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL  
DES MINISTRES,

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILI-  
TAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT, Ministre du Plan

COMMANDANT LOUIS-SYLVAIN GOMA.-

LE MINISTRE DES FINANCES,  
en mission, Le Ministre  
Délégué auprès du Premier  
Ministre, Chargé du Plan

François BITA

FAIT À BRAZZAVILLE, LE 10 Mai 1977

COLONEL YHOMBY-OPANGO JOACHIM.-

LE PREMIER VICE-PRESIDENT DU COMITE  
MILITAIRE DU PARTI, CHARGÉ DE LA COORDI-  
NATION DES ACTIVITÉS DU PARTI, MINISTRE  
DE LA DÉFENSE NATIONALE,

COMMANDANT DENTÉ SASSOU-NGUESSO.-